

# Conditions générales de vente du Camping

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location.

## 1/ NOS PRESTATIONS ET TARIFS

### Location d'emplacements de camping :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Nos emplacements sont de type et de taille différents (se référer aux descriptifs de la brochure ou du site internet).

**Le prix de l'emplacement :** Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Il comprend une installation, 1 ou 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux activités.

**Suppléments :** Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (deuxième véhicule, animal, électricité, tente ou barnum supplémentaire etc.) font l'objet d'un coût journalier.

### Location d'hébergements locatifs :

Le descriptif, la définition des saisons de location ainsi que les périodes et les durées de locations figurent sur la brochure et le site Internet.

**Le tarif de location comprend :** la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité) les charges (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux activités proposées.

Entièrement équipé, seuls les draps et linge de toilette ne sont pas fournis ; vous avez la possibilité de louer des draps sur le camping. Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ.

Les locatifs sont non-fumeur.

Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ.

**Cession, sous-location :** Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder le nombre de personnes prévues, ni la capacité de l'hébergement /de l'emplacement de camping.

A noter : l'attribution des places (emplacement de camping ou locatif) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ne peut en aucun cas garantir que l'emplacement ou le locatif sollicité par le campeur lui sera attribué.

### Les activités annexes :

Toute activité gratuite ou payante mentionnée dans notre brochure ou sur notre site web ou dans un email peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site. A

ce titre, notre responsabilité ne saurait être engagée (exemple : piscine, animations, spectacles...).

#### **Tarifs et taxes :**

Les tarifs de notre brochure sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression.

Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

#### **2/ MINEURS**

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur les campings. Le camping l'autorise sous condition d'autorisation parentale. Se renseigner avant de réserver.

#### **3/ REGLEMENT DU SEJOUR**

##### **Modes de paiement acceptés**

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/MasterCard), par chèque vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

**Pour les réservations sur notre site internet :** A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise le Camping à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien. Le règlement du solde du séjour peut être effectué par carte bancaire, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

##### **Modalités de règlement**

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire d'un acompte.

Règlement de séjour en Emplacement ou Locatif : Le solde du séjour doit être réglé, sans rappel de notre part, 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour la location ou le jour de l'arrivée quand le client n'a pas réservé.

A défaut du parfait paiement à la date convenue, Le Camping est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

#### **4/ DEPOT DE GARANTIE**

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au camping. Son versement pourra être demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, il sera prélevé sur le dépôt de garantie : la valeur des objets manquants, un montant forfaitaire de ménage (au prix du forfait ménage en vigueur à la date du séjour majoré de 25%) pour des installations nettoyées de façon insuffisante et le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

## 5/ MODIFICATION DE SEJOUR

Vous avez la possibilité, au cours d'une même saison, de modifier les dates ou la composition de votre séjour une fois (selon nos disponibilités) sans frais. Cette modification doit être demandée au moins 7 jours avant le début de séjour initial, par écrit (email, fax ou courrier) pour être validée. Au-delà, toute nouvelle demande de modification entraînera la perception d'un forfait de frais de dossier.

## 6/ ARRIVEE RETARDEE, DEPART ANTICIPE

En l'absence de message permettant d'en accuser réception du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé **en locatif** (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation).

Dans le cas d'un départ anticipé lors d'un séjour **en emplacement nu**, nous ne conserverons que l'acompte des jours non effectués si le séjour a été réservé.

## 7/ ANNULATION DE SEJOUR

**Annulation du fait du Camping :** les sommes versées seront remboursées.

**Annulation du fait du client:** celui-ci devra avertir le camping par écrit. A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat.

**Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable** aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

**Annulation d'un séjour en locatif :**

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte, les frais de dossiers et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis par le camping.

Pour tout séjour annulé moins de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant total de la location, des frais de dossier et de l'éventuelle cotisation d'assurance sont dus et conservés.

**Annulation d'un emplacement de camping :**

Quelle que soit la date d'annulation, l'acompte, les frais de dossiers et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis par le camping.

**Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation.** Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance.

## 8/ REGLEMENT INTERIEUR

**Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.**

## 9/ PROMOTIONS –VENTES DE DERNIERES MINUTES

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.